



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

62^{ème} session
(Vienne, 3 février – 14 Février 2025)

Point 15 – Ciel sombre et silencieux, astronomie et grandes constellations : affronter les problèmes et les défis qui se font jour

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La délégation française souhaite s'exprimer sur le point du « Ciel sombre et silencieux » inscrit à l'ordre du jour des réunions du sous-comité scientifique et technique pour 5 ans depuis la proposition faite par le Chili et l'Espagne en 2024.

Comme elle l'a déclaré lors des précédentes séances, la France tient compte de l'ensemble des intérêts en jeu : aspects scientifiques et industriels ; enjeux pour les opérateurs ; aspects culturels et d'éducation ; impact de l'astronomie auprès du grand public et diffusion de la culture scientifique.

Pour prendre en compte ces enjeux, la France a introduit une nouvelle exigence dans son cadre réglementaire afin de limiter les perturbations des observations astronomiques. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2028, les opérateurs de méga-constellations relevant de cette réglementation devront concevoir, produire et déployer leurs satellites en respectant un indicateur de luminosité, fixé à un seuil de magnitude apparente de 7 ou plus, afin de limiter les perturbations optiques envers les observations astronomiques à partir du sol ou de l'espace.

Cette exigence s'inspire fortement du travail réalisé à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) [Spécification Technique référencée 6434 et intitulée « Design, testing and operation of a large constellation of spacecraft »], dont nous appelons à l'universalisation via son intégration dans les réglementations nationales.

Pour mieux détailler ces mesures d'atténuations et en introduire d'autres jugées pertinentes, nous travaillons avec les opérateurs. Des études sont en cours, notamment dans le cadre du programme technologique innovant Tech For Space Care, pour mieux spécifier à la fois les méthodes et les solutions acceptables. Ce programme conduit par le CNES, a pour ambition de fournir aux industriels et aux opérateurs spatiaux des solutions technologiques permettant de respecter leurs obligations vis-à-vis de la réglementation française.

La centralité du CUPEEA dans ces réflexions nous apparaît fondamentale pour faciliter (i) d'une part, la mise en place d'indicateurs harmonisés à échelle internationale, pour quantifier les perturbations induites par les satellites sur les observations astronomiques depuis le sol, mais aussi depuis l'espace en orbite basse, (ii) et d'autre part, la définition d'une méthodologie standardisée pour mettre en œuvre le suivi de ces indicateurs.

Madame la Présidente,

La délégation française tient à réaffirmer, l'importance de l'inscription de ce point à l'ordre du jour jusqu'en 2029 et souhaite à nouveau saluer cette initiative ainsi que toutes les délégations qui l'ont soutenue.

De ce point de vue, la création en 2024 d'un groupe des amis [*Group of Friends*] permettant des échanges entre pays sur la question du « Ciel sombre et silencieux » est une excellente action pour s'assurer d'une coopération internationale efficace. L'objectif est de permettre l'émergence de solutions acceptables pour toutes les parties, afin de concilier le développement des activités humaines dans l'espace d'une part, et les activités scientifiques menées depuis la Terre d'autre part. Ma délégation salue la mise en place dans ce cadre d'un groupe de discussion [*Focus Group*] rassemblant des représentants des mondes académique et industriel, des astronomes amateurs, et des opérateurs. Nous soutenons à ce titre le CRP n° 22, présenté lors de cette session.

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie les pays et organisations qui ont participé aux travaux du groupe de discussion, salue l'esprit de coopération dans lequel ceux-ci se sont déroulés, ce qui a permis d'aboutir au document de séance. Ma délégation apporte son soutien aux recommandations équilibrées qui ont été faites dans le but de parvenir à des solutions acceptables par toutes les parties et souligne la dynamique positive de coopération internationale qui a permis d'établir ces recommandations.

Je vous remercie./.